MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale*
*de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires*
*de la gendarmerie nationale*

## Décision n° 76721 du 26 novembre 2019 portant attribution de la prime de fidélisation aux militaires du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale

NOR : *INTJ1932572S*

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-953 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des sous-officiers et officiers mariniers de carrière des armées et du soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu le décret n° 2019-255 du 27 mars 2019 portant attribution d'une prime de fidélisation aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 27 mars 2019 fixant le montant de la prime de fidélisation attribuée aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale;

Vu l'instruction n° 33912/GEND/DPMGN/SDGP/BPSOCSTAGN du 2 mai 2019,

Décide:

Article 1er

La prime de fidélisation d'un montant de 2 500 € bruts est accordée à compter du 1er janvier 2020 aux sous-officiers du corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie dont le nom figure ci-après:

**Meunier** Céline NIGEND : 351 450
**Thomas** Hewige NIGEND : 235 011

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 novembre 2019.

Pour le ministre et par délégation :
*Le général de corps d'armée,*
*directeur des personnels militaires*
*de la gendarmerie nationale,*
A. De Oliveira